

# Accident du Concorde : un témoin remet la thèse officielle en cause

Un ancien commandant de bord d'Air France est allé à l'encontre de la thèse officielle du crash du Concorde mercredi 2 mai au procès en appel de Continental Airlines pour l'accident du supersonique d'Air France en 2000.

Depuis 12 ans, l'histoire n'est toujours pas close : En première instance, en 2010, le tribunal correctionnel de Pontoise avait jugé que la lamelle métallique perdue par un DC10 de Continental Airlines sur la piste de décollage du Concorde était responsable de l'accident qui a fait 113 morts le 25 juillet 2000 à Gonesse. Cet incident avait été considéré comme responsable de l'éclatement d'un pneu du Concorde qui a ensuite perforé le réservoir et entraîné l'inflammation du kérosène.

Faisant partie des témoins cités par Continental Airlines, Jean-Claude Samoyault, ancien commandant de bord d'Air France, se trouvait en attente de décollage de Roissy pour Boston au moment des faits.

*« A 300 ou 400 mètres de ma position, j'ai vu une flamme issue du réacteur intérieur gauche » du Concorde, rapporte l'AFP. « Cette flamme s'est agrandie et dégageait une importante fumée noire, et peu après, pratiquement instantanément, la tour de contrôle annonçait au Concorde: "vous êtes en feu" ». L'ancien pilote a ensuite ajouté que l'endroit du départ de feu à hauteur d'une bretelle dite "Sierra 6". Cet emplacement se situe à plusieurs centaines de mètres avant l'endroit où serait tombée la lamelle.*

Le procès devrait courir jusqu'à la fin du mois et pourrait s'étendre, selon les circonstances, jusqu'en juin.

Le parquet ayant fait appel de l'ensemble du jugement de première instance, 6 prévenus, dont la compagnie Continental, sont rejugés pour responsabilités dans le crash du Concorde d'Air France survenu il y a près de 12 ans. Le procès en appel s'est ouvert jeudi 8 mars à Versailles.